

**CONSEIL MUNICIPAL  
3 JUILLET 2018**

Le Conseil Municipal de LAYRAC s'est réuni en séance ordinaire le 3 juillet 2018 à 19h00, sous la Présidence de Rémi CONSTANS, Maire,

**ONT ETE DEBATTUES ET VOTEES LES QUESTIONS SUIVANTES :**

- ⇒ à la majorité,  
2 absentions (M.BARON + pouvoir Mme CROSON)  
15 pour  
la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.
- ⇒ à la majorité,  
2 absentions (M.BARON + pouvoir Mme CROSON)  
15 pour  
la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet – 21 heures par semaine.
- ⇒ à l'unanimité,  
l'adhésion au plan de formation mutualisé mis en œuvre par le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne et l'antenne départementale de Lot-et-Garonne du C.N.F.P.T
- ⇒ à la majorité,  
2 contre (M.BARON + pouvoir Mme CROSON)  
15 pour  
les mouvements de la D.M n°2
- ⇒ à l'unanimité,  
le versement d'une subvention exceptionnelle de 10.300 € au bénéfice du club de rugby de l'A.S LAYRAC.
- ⇒ à l'unanimité,  
la dissimulation des réseaux aériens de communication électronique rue Cassius et chemin de Verdun pour un montant de 7 219.30 € à la charge de la Commune.
- ⇒ à l'unanimité,  
la convention financière relative au versement d'un fonds de concours au titre de la compétence «éclairage public» entre l'Agglomération d'Agen et la commune de Layrac pour la sécurisation des réseaux électriques rue Cassius et Chemin de Verdun pour un montant de 766,94 € à la charge de la commune



Rémi CONSTANS

**MAIRE DE LAYRAC**